

Arrêté du ministre de la santé n° 3130-15 du 7 hija 1436 (21 septembre 2015) fixant la forme et le contenu des listes des adhérents, des assurés et de leurs ayants droit à produire à l'Agence nationale de l'assurance maladie ainsi que les modalités de leur envoi

LE MINISTRE DE LA SANTE,

Vu le décret n° 2-15-657 du 18 kaada 1436 (3 septembre 2015) pris pour l'application de la loi n° 116-12 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, notamment son article 15,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER . – La forme et le contenu des listes des adhérents, des assurés et de leurs ayants droit que les organismes, les établissements et les instances offrant des prestations en matière de couverture médicale sont tenus de produire à l'Agence nationale de l'assurance maladie, sont fixés dans l'annexe au présent arrêté.

ART. 2. – L'envoi des listes visées à l'article premier ci-dessus, arrêtées le 31 décembre de chaque année, s'effectue avant le 31 janvier de l'année suivante.

Ces listes, mises à jour chaque mois, sont envoyées dans les 15 jours qui suivent.

ART. 3. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 hija 1436 (21 septembre 2015).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

Annexe à l'arrêté du ministre de la santé n° 3130-15 du 7 hija 1436 (21 septembre 2015)

Informations	Adhérents, Assurés et ayants droit								
Code de l'organisme gestionnaire									
Régime de la couverture médicale de base									
N° de la CNIE du bénéficiaire									
N° de la CNIE de l'assuré									
Nom du bénéficiaire									
Prénom du bénéficiaire									
Date de naissance du bénéficiaire									
Sexe du bénéficiaire									
Situation du bénéficiaire (assuré(e) conjoint(e) enfant)									
Adresse du bénéficiaire									
Lieu de résidence du bénéficiaire (Ville)									
Numéro d'immatriculation affecté par l'Organisme Gestionnaire									
Rang ou identifiant du bénéficiaire dans le foyer									
Date début couverture									
Date fermeture du droit									
Droit ouvert ou suspendu									
Libellé du motif de fermeture du droit									
Motif de fermeture du droit									
Dernière date de mise à jour des informations du bénéficiaire par l'Organisme Gestionnaire									